

DÉLIBÉRATIONS

DÉPARTEMENT DU LOIRET

ARRONDISSEMENT DE MONTARGIS

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU COMITÉ SYNDICAL DU PETR GÂTINAIS MONTARGOIS

Membres en exercice :	68	DÉLIBÉRATION N°	08/2021
Membres présents :	48		
Nombre de pouvoirs :	7	SÉANCE DU	16 février 2021
Nombre de votants :	55		
Date de convocation :	08 février 2021		
Date d'affichage :	17 février 2021		

Le seize février deux mil vingt-et-un à dix-huit heures, le Comité Syndical légalement convoqué s'est réuni à la salle Socio-Culturelle de Cepoy en séance publique, sous la Présidence de Monsieur Frédéric NÉRAUD, Président du PETR Gâtinais montargois.

ÉTAIENT PRÉSENTS : Mmes et MM.

3CBO : BETHOUL Christophe (Visioconférence), BURON Jocelyn, CHEVALIER Jean-Luc (Visioconférence), CORBY-GUÉNÈE Catherine, GAUDY Christophe (Visioconférence), HAMON Stéphane, LUCAS Nathalie, MONIN Ghislaine (Visioconférence).

CCCFG : BOUTRON Thierry (Visioconférence), COUTEAU Evelyne (Visioconférence), JOBET Yohan (Visioconférence), MALET Jean-Jacques, MARTIN Valérie, MARTINON Pierre, MAUFRAS Michel, ROBINEAU Isabelle (Visioconférence), De WILDE Florent (Visioconférence).

CC4V : BERNARD Françoise, BERTHAUD Jean, DHAMS Héliène, FACY Joël, LAMIGE-ROCHE Chantal, LARCHERON Gérard (Visioconférence), NÉRAUD Frédéric.

AME : BASCOP Valérie (Visioconférence), BILLAULT Jean-Paul, BOUQUET Christophe, BOUSCAL Fabrice, CARNEZAT Marie-Laure, CHARLES Valérie, CLERET Benjamin, COULON François, DEMAUMONT Franck, DESRUMAUX Vincent, DIGEON Benoît (Visioconférence), DUCHENE Jean-Marie, DUPATY Gérard, FAURE Cyril, GUÉRIN Régis, JOLIVET Thierry, De LAPORTE Héliène (Visioconférence), LEON Fabien, MASTYKARZ Catherine (Visioconférence), MOUTAUX Corinne, TOURATIER Claude, TERRIER Charles (Visioconférence), VAREILLES Philippe (Visioconférence), WEBER Édouard.

ASSOCIÉS : MME. GABORET Jalila, Conseillère Régionale (Visioconférence) ; MME. BEAUDOIN Marie-Laure, Conseillère Départementale ; M. GRANDPIERRE Alain, Conseillé Départemental (Visioconférence) ; MME. MELZASSARD Corinne Conseillère Départementale ; MME. BEAUPÈRE Émeline, Technicienne référente Régionale ; M. RICHOMME Antoine, Technicien référent Départemental.

ABSENTS EXCUSÉS : Mmes et MM.

3CBO : DUPUIS Thierry, FOLLET Philippe.

CCCFG : MOREAU Philippe.

CC4V : GADOIS Céline, LEROY Angélique.

AME : BOURILLON Christian, CHRISTODOULOU Alexis, GABORET Grégory, GADAT-KULIGOWSKI Brigitte, GAILLARD Michel, GODEY Eric, LAVIER Jean-Charles, LELIÈVRE Gérard, PRUNEAU Hiba.

Associés : De CREMIERS Christelle, Vice-Présidente Régionale.

POUVOIRS : M. CHRISTODOULOU Alexis a donné pouvoir à M. DEMAUMONT Franck, M. DUPUIS Thierry a donné pouvoir à M. NÉRAUD Frédéric, MME. GADOIS Céline a donné pouvoir à MME. DHAMS Héliène, M. LAVIER Jean-Charles a donné pouvoir à M. BOUQUET Christophe, M. LELIÈVRE Gérard a donné pouvoir à M. GUÉRIN Régis, MME. LEROY Angélique a donné pouvoir M. BERTHAUD Jean, M. MOREAU Philippe a donné pouvoir à MME MARTIN Valérie

Secrétaire de séance : MME. BERNARD Françoise, Communauté de Communes des Quatre Vallées

CRÉATION D'UN POSTE DE CHARGÉ DE MISSION GPECT (GESTION PREVISIONNELLE DES EMPLOIS ET DES COMPÉTENCES TERRITORIALES)

Monsieur le Président,

RAPPELLE que le périmètre géographique regroupant l'Agglomération Montargoise Et rives du loing, la Communauté de Communes des quatre vallées, la Communauté de Communes Canaux et Forêts en Gâtinais, la Communauté de Communes de la Cléry, du Betz et de l'Ouanne, la Communauté des Communes Giennes a été identifié comme « Territoire d'Industrie » depuis fin 2018. Plusieurs réunions avec les industriels ont été organisées au 1^{er} semestre 2019 afin de définir leurs besoins et de rédiger des fiches actions.

Dans le cadre de ce programme, une fiche action a été créée afin de travailler à la mise en place d'une GPECT sur le territoire du PETR Gâtinais montargois.

Suite à différents groupes de travail à l'initiative de la Région Centre Val-de-Loire et de la Sous-Préfecture de Montargis, le bassin de vie de Montargis a été ciblé par les différents partenaires économiques du territoire pour mettre en place une GPECT. Le PETR Gâtinais montargois en qualité de structure représentant ce bassin de vie a été désignée par les 4 EPCI du territoire pour porter cette mission et créer un poste de chargé de mission GPECT afin de mener à bien les différentes actions afférentes au dispositif.

Il est donc proposé que le PETR, dans le cadre de sa compétence en animation et coordination du développement économique de son territoire, crée ce poste et en assure le financement pour une durée de 3 ans renouvelable.

PRÉCISE que la Région Centre Val-de-Loire peut participer à hauteur de 80 % du salaire (charges comprises) du chargé de mission GPECT, l'État prenant en charge une partie des dépenses de fonctionnement liées au poste

Les missions attribuées à ce poste seront les suivantes :

Mettre en place une GPECT sur le territoire du PETR Gâtinais montargois et de la Communauté des Communes Giennes :

- Fédération des différents acteurs du territoire autour de projets concrets ;
- Coordonner les actions territoriales à ce sujet ;
- Mobiliser les outils disponibles et rassembler les acteurs d'horizons différents ;
- Participation aux réunions de Comité de Pilotage du dispositif au niveau Régional et National ;
- Communication et promotion du dispositif et de ses résultats ;
- Reporting aux élus sur l'état d'avancement de la mission et conseils sur les participations éventuelles des EPCI ;
- Mise en place d'un plan d'action répondant aux enjeux du territoire ;
- Gestion des démarches à faire auprès des financeurs de ce dispositif et recherche d'autres financeurs pour les actions à venir ;

Coordination de la thématique « Emploi et Compétence » sur le territoire du PETR Gâtinais montargois et de la Communauté des Communes Giennes :

- Fédération des partenaires sur le territoire (Pôle-emploi, Mission locale...);
- Harmonisation des politiques « Emploi et Compétence » des EPCI du territoire;
- Être l'interlocuteur privilégié entre la Région Centre Val-de-Loire, l'État et les EPCI du territoire sur la thématique « Emploi et Compétence »;
- Travailler en lien étroit avec le Développeur économique Territorial du PETR Gâtinais montargois et les Développeurs économiques des EPCI du territoire notamment sur la mise en place de certaines fiches actions « Territoire d'industrie »

Marketing et Communication

- Organisation d'événements en lien avec la mise en place de la GPECT;
- Mise en place de partenariats avec les autres GPECT de la Région Centre Val-de-Loire;
- Assurer une communication efficace sur le dispositif, auprès des partenaires et auprès du grand public;

Il est donc proposé à l'Assemblée de,

CRÉER le poste de chargé de mission GPECT (Gestion Prévisionnelle des Emplois et des Compétences Territoriales) du PETR Gâtinais montargois conformément au profil de poste prédéfini,

MANDATER le Président et les partenaires compétents pour qu'ils effectuent la sélection des candidats, et choisissent la personne qui sera retenue pour ce poste,

RECRUTER cette personne, pour une durée de trois ans,

FIXER le traitement de l'intéressé(e) en référence à la grille indiciaire applicable au cadre d'emploi des attachés territoriaux,

AUTORISER cette personne, dans le cadre de ses déplacements liés au service, à utiliser le véhicule du PETR (en priorité) ou son véhicule personnel, et à être remboursée des frais inhérents selon les barèmes en vigueur,

AUTORISER le Président à négocier les termes du contrat de travail à venir et à signer ce dernier avec le candidat retenu.

SOLLICITER la Région Centre Val-de-Loire et l'État afin d'obtenir une subvention sur le poste concerné ainsi que sur les frais généraux induits par le poste.

Le Comité Syndical, après en avoir délibéré, l'unanimité,

CRÉE le poste de chargé de mission GPECT (Gestion Prévisionnelle des Emplois et des Compétences Territoriales) du PETR Gâtinais montargois conformément au profil de poste prédéfini,

MANDATE le Président et les partenaires compétents pour qu'ils effectuent la sélection des candidats, et choisissent la personne qui sera retenue pour ce poste,

RECRUTE cette personne, pour une durée de trois ans,

FIXE le traitement de l'intéressé(e) en référence à la grille indiciaire applicable au cadre d'emploi des attachés territoriaux,

AUTORISE cette personne, dans le cadre de ses déplacements liés au service, à utiliser le véhicule du PETR (en priorité) ou son véhicule personnel, et à être remboursée des frais inhérents selon les barèmes en vigueur,

AUTORISE le Président à négocier les termes du contrat de travail à venir et à signer ce dernier avec le candidat retenu.

SOLLICITE la Région Centre Val-de-Loire et l'État afin d'obtenir une subvention sur le poste concerné ainsi que sur les frais généraux induits par le poste.

Pour extrait, certifié conforme :

Le Président,
Frédéric NERAUD


